

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 32

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-166
**AVIS DE LA COMMUNE
RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA PROLONGATION
D'AUTORISATION ET L'EXTENSION
D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX
ALLUVIONNAIRES AU LIEU-DIT
« LES BUTTES DU PORT »
PRESENTEE PAR TERALTA
GRANULAT BETON REUNION**

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 79 DEC 2019

Absents représentés : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

Départ(s) en cours de séance : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

.....
.....

Affaire n°2019-166

**AVIS DE LA COMMUNE RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE POUR
LA PROLONGATION D'AUTORISATION ET L'EXTENSION
D'UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES
AU LIEU-DIT « LES BUTTES DU PORT »
PRESENTEE PAR TERALTA GRANULAT BETON REUNION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du 24 septembre 2019 présentée par Téralta Granulat Béton Réunion, pour la prolongation et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit Les « Buttes du Port » sur le territoire de la commune de Le Port,

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 9 juillet 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n° 437/2019/SP/SAINT-PAUL du 28 octobre 2019, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 21 novembre au 23 décembre 2019 inclus, relative à la prolongation et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit les « Buttes du Port » sur le territoire de la commune de Le Port,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » du 4 décembre 2019,

Vu le rapport présenté en séance le 17 décembre 2019 relatif à l'autorisation et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit les « Buttes du Port » sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par Teralta Granulat Béton Réunion,

Après discussion et à la majorité (1 abstention : Mme Sabine Le Toullec),

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable à la demande de prolongation d'autorisation et d'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit les « Buttes du Port » sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par Teralta Granulat Béton Réunion sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées dans le rapport,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou l'adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU